

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi^e Colloque international de l'Aidelf
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Partage des tâches parentales en France : le statu quo

Carole BRUGEILLES et Pascal SEBILLE

Université Paris Ouest Nanterre, Cerpos

Introduction

Malgré de nombreux discours sur l'évolution de la participation des pères et des mères aux tâches parentales force est de constater le maintien des inégalités. Qu'elles s'intéressent au partage des activités domestiques ou parentales, ou à l'attention et aux soins qui sont portés par chaque parent aux enfants, les recherches sont nombreuses et unanimes : les mères assument toujours une large part de ces activités (Brousse, 1999 ; Barrère-Maurisson et *al.*, 2000 ; Barrère-Maurisson, 2001 ; Barrère-Maurisson et Rivier, 2002 ; Méda *et al.*, 2004 ; Puech, 2005 ; Bauer, 2007 ; Bustreel, 2007 ; Coulon et Cresson, 2007). Ce partage renvoie à deux principaux enjeux : le premier relève de la place des hommes et des femmes, de leurs possibilités d'investissement et de réalisation dans les sphères publiques et privées, le second de la socialisation et de la transmission aux enfants de schémas de comportements et de modèles sexués (Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006 ; Dafflon Nouvelle, 2006a et 2006b).

L'enquête Étude des Relations Familiales et Intergénérationnelles 2005 (ERFI), volet français du programme européen Generations and Gender Surveys (GGS) a contribué à cette connaissance en s'intéressant, aux relations de genre observées entre les conjoints (Cosio et Sebille, 2009), à l'organisation des tâches domestiques et parentales au sein des couples notamment au travers d'une spécialisation entre les conjoints (Bauer, 2009 ; Brugeilles et Sebille, 2009a , 2009b ; Solaz, 2009) et aux discours qui sont attachées à ces pratiques (Régnier-Loilier et Guisse, 2009a). L'analyse de la répartition des activités parentales a confirmé la part prépondérante de la participation maternelle et a révélé des facteurs expliquant des différences d'implication entre les pères (Brugeilles et Sebille, 2009a, 2009b). Alors que la nature des tâches est apparue très discriminante, les pères s'investissant plus dans les tâches moins contraintes et renvoyant à des activités moins tournées vers la gestion domestique (loisirs, coucher, accompagnement lors des trajets), la composition de la fratrie, selon le nombre d'enfants, leur sexe et leur âge, s'est imposée comme un déterminant majeur de la participation paternelle, notamment pour certaines activités répondant à des modèles de transmission (loisirs ...) et/ou à des soins (l'habillage ...). Ainsi, les pères se mobilisent plus s'ils ont un enfant unique, ils modulent leur participation selon le sexe et semblent se désengager plus volontiers lorsque les enfants sont plus âgés et autonomes. Enfin, la répartition des tâches entre les conjoints est apparue fortement dépendante de différents rapports sociaux entre parents (dotation scolaire, âge, participation aux revenus du ménage, caractéristiques de l'emploi).

Qu'en est-il trois ans plus tard ? Le partage entre les parents des activités d'éducation et de soin des enfants évolue-t-il au cours du temps ? Cette évolution est-elle identique pour toutes les tâches considérées ? Quels sont les ressorts de cette évolution ? L'enquête longitudinale ERFI-GGS permet de répondre à ces questions. En effet, les mêmes questions ont été posées à intervalle de 3 ans (2005 et 2008) aux mêmes personnes¹.

Afin de répondre à ces interrogations, les comportements des couples sélectionnés en 2005 ont été analysés en 2008². Seuls les couples toujours co-résidants, vivant avec au moins 1

¹ Une troisième vague de l'enquête est prévue en 2011.

² Les mêmes couples ont été étudiés pour 2005 et 2008. L'utilisation de la pondération construite pour redresser l'échantillon exposé à l'attrition entre les deux vagues permet aux analyses de ne pas souffrir de biais de sélection.

enfant de moins de 14 ans dans le ménage, ont été retenus. Comme en 2005, afin de disposer de situations familiales homogènes, nous n'avons conservé que les répondants ayant eu leur(s) enfant(s) avec leur partenaire actuel. Des 1 629 couples étudiés à partir de la première vague en 2005, 923 répondent à ces critères en 2008, la différence s'expliquant par l'attrition observée entre les deux vagues d'enquête (Régnier-Loilier, 2009b).

Cinq activités parentales sont analysées : « Habiller les enfants ou vérifier qu'ils sont bien habillés », « Mettre les enfants au lit (ou vérifier qu'ils vont se coucher) », « Jouer avec les enfants et/ou participer à leurs activités de loisirs », « Aider les enfants à faire leurs devoirs », « Emmener/aller chercher les enfants à l'école, la crèche, chez l'assistante maternelle ou à leurs activités ». Neuf modalités de réponse permettent au répondant d'estimer son implication et celle de son conjoint pour chacune des activités : « Toujours moi », « Le plus souvent moi », « Autant moi que mon conjoint », « Le plus souvent mon conjoint », « Toujours mon conjoint », « Toujours ou le plus souvent d'autres membres du ménage », « Toujours ou le plus souvent quelqu'un ne faisant pas partie du ménage », « Les enfants eux-mêmes », « N'est pas concerné ». Pour chaque activité, à partir de ces déclarations et du sexe d'Ego, cinq modalités de partage des tâches ont été construites : « Plutôt la mère », « Égalité entre les deux parents », « Plutôt le père », « Autre », « Non concerné ».

Après un panorama de la répartition des tâches parentales en 2005 et 2008, l'évolution sera analysée. Pour ce faire, deux sous-populations initialement observées en 2005 sont étudiées : celle des couples aux arrangements plutôt « traditionnels » et celle des couples aux arrangements plus « égalitaires »³. Le suivi longitudinal permet d'estimer les changements qui ont pu apparaître au sein de ces couples et, à l'aide de modèles de régressions logistiques, de rechercher les raisons de ces modifications.

1. La répartition des tâches parentales en 2005 et 2008 : peu de changements

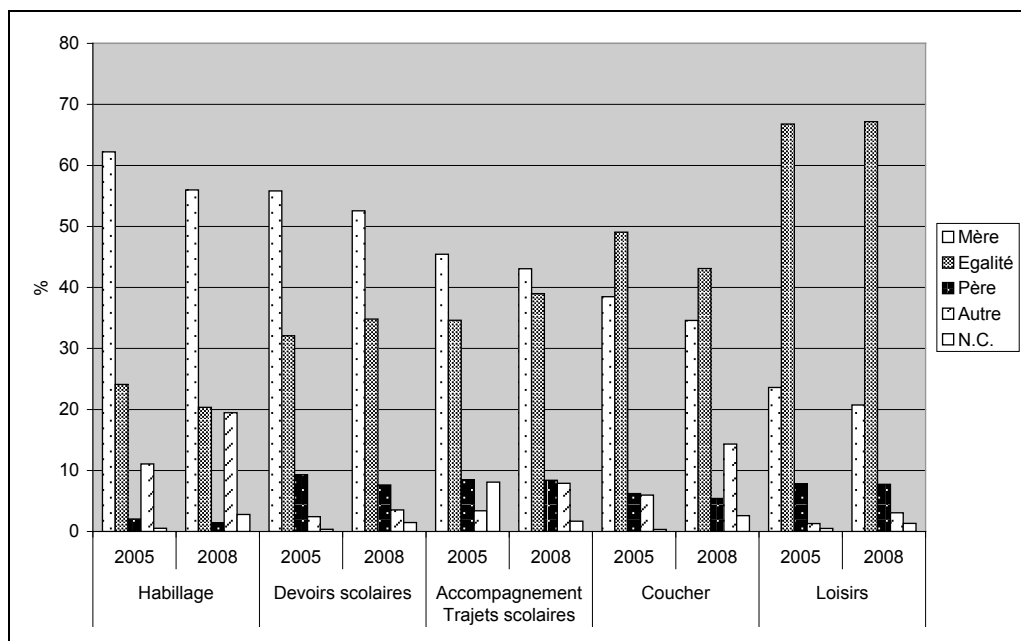
Pas de révolution dans l'organisation des couples enquêtés entre 2005 et 2008 (graphique 1). Les principales conclusions formulées en 2005 sont confirmées par la nouvelle vague d'enquête. On distingue toujours des tâches principalement maternelles, parmi lesquelles l'habillage, les devoirs scolaires et dans une moindre mesure la prise en charge des trajets, et des activités où la mixité domine, comme le coucher, les loisirs. Ainsi, la prise en charge des tâches quotidiennes « contraintes », celles qui s'apparentent le plus à des activités domestiques et qui ont un caractère obligatoire (s'habiller, faire les devoirs, se déplacer) est toujours dévolue principalement aux femmes tandis que les hommes partagent plus volontiers les activités ludiques et affectives, moins « contraintes », même si leur rôle est important pour le développement et l'épanouissement de l'enfant (Kellerhals et *al.*, 1982 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Ferrand, 2001, 2004). Pour l'ensemble des tâches, les hommes se placent rarement en première ligne dans la prise en charge à titre « principal » ou « exclusif » d'une activité. Ils le sont en 2008, comme en 2005, un peu plus fréquemment pour l'aide aux devoirs, les loisirs, l'accompagnement, activités orientées vers des sphères sociales et géographiques extérieures à la famille.

Cependant quelques modifications apparaissent. Les évolutions les plus marquées concernent l'habillage et le coucher. Les parents, séparément ou ensemble, sont moins impliqués en 2008 qu'en 2005 dans ces activités et la modalité « Autre » connaît une progression de 8 points pour chacune. Il est probable que cet « Autre » soit l'enfant lui-même devenu plus autonome au cours des trois années. Cette autonomie profite principalement aux mères : leur prise en charge à titre « principal » ou en association avec le père s'allège. Pour les

³ Pour des facilités de rédaction, nous utiliserons parfois abusivement les expressions « couples traditionnels » ou « couples égalitaires » alors qu'il s'agit en fait uniquement des modalités de partage d'une activité d'éducation ou de soin entre les parents, qui font écho soit à une distribution traditionnelle du travail, soit à un partage plus égalitaire.

devoirs, la participation exclusive des mères diminue légèrement au profit d'un partage plus égalitaire certainement dû à une plus forte mobilisation des compétences parentales au service de la réussite scolaire en lien avec la hausse de l'âge des enfants (Brugeilles et Sebillé, 2009a, 2009b). Pour les loisirs, activité la mieux partagée en 2005, l'implication à égalité du père et de la mère se maintient, confirmant son caractère familiale.

GRAPHIQUE 1 : PARTICIPATION DES PERES ET DES MERES AUX ACTIVITES PARENTALES EN 2005 ET 2008 (EN % DES DECLARATIONS)



Source : ERFI-GGS 2008

Soulignons qu'en 2008, comme en 2005, les déclarations des hommes et des femmes donnent une image sensiblement différente du partage des activités parentales : chacun valorise son propre rôle et les hommes déclarent plus souvent un partage égalitaire des tâches (Brugeilles et Sebillé, 2009 b). Il est probable que les contours fixés par les femmes soient plus vastes et inclus des activités jugées périphériques par les hommes ou que les femmes intègrent la charge mentale de l'organisation de la vie quotidienne des enfants (Ferrand, 2001 ; Méda, 2001). Au delà des questions de définitions, les réponses renvoient à l'adhésion à différentes normes relatives aux rôles parentaux et à la paternité qui coexistent actuellement (Castelain-Meunier, 2002 ; Queniat 2002). L'attachement à des schémas plus ou moins égalitaires entre les sexes a certainement une influence sur les réponses. De plus, elles reflètent la représentation de soi pour soi et pour les autres. En effet, l'analyse des réponses selon la présence ou l'absence des conjoints au moment de la passation du questionnaire réalisée à partir de la première vague de l'enquête (Regnier-Loilier et Guisse, 2009a ; Solaz, 2009) montre que les réponses sont souvent significativement différentes quand le conjoint est présent. Les individus interrogés seuls ont tendance à sur-déclarer leur propre participation aux tâches parentales, ce qui atteste de leur sensibilité aux normes et à l'image de soi qu'ils souhaitent donner et des tensions entre rôles socialement attendus, aspirations et pratiques individuelles (Regnier-Loilier et Guisse, 2009a). Les écarts de déclarations dépendent certainement « des résistances des hommes et des réticences de femmes » face à l'égalité des rôles parentaux (Ferrand, 2005).

Quoiqu'il en soit, les déclarations des hommes et des femmes montrent des évolutions le plus souvent concordantes.

2. Évolution de la place des pères dans le partage des activités parentales

La comparaison entre le partage des tâches parentales en 2005 et 2008 donne un aperçu de la situation aux deux dates. Cependant, cette analyse peut masquer des transformations. En effet, la pluralité des arrangements et des évolutions peut générer des compensations entre les couples. Une analyse longitudinale s'avère dès lors utile. L'enquête propose de suivre chaque répondant entre 2005 et 2008 et ainsi permet d'étudier l'évolution des comportements au sein de son couple. La prise en charge par les mères étant la norme, c'est l'implication paternelle que nous avons retenue pour distinguer les couples.

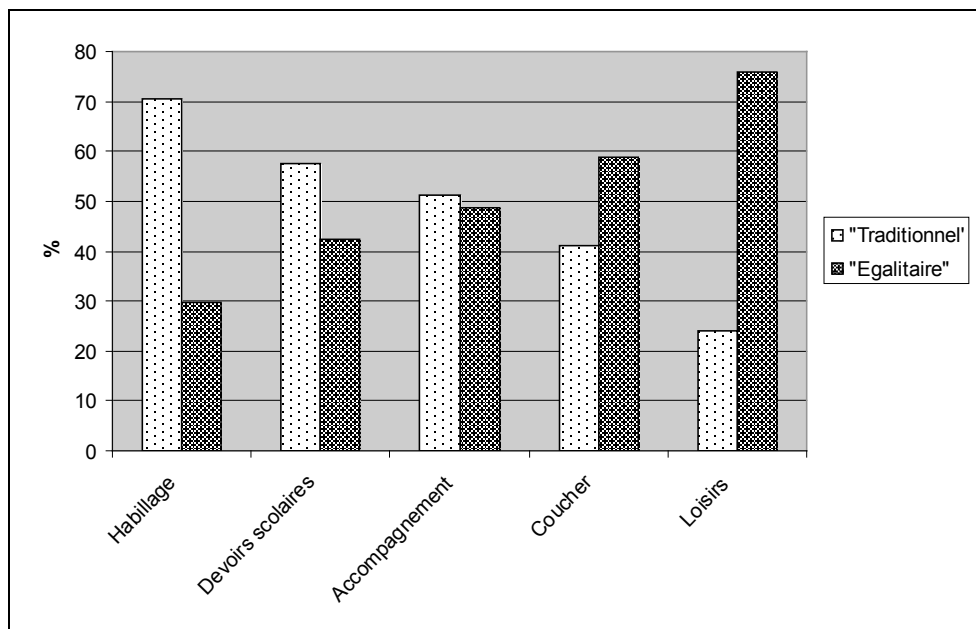
Afin de mieux cerner les évolutions de cette implication, deux sous-populations ont été distinguées en fonction de la situation du partage des tâches au sein du couple en 2005. La première rassemble des ménages dans lesquels les pères s'investissaient moins que les mères en 2005. Le partage y est inégalitaire et les mères assument donc la très grande partie des tâches. Cette population est donc composée de couples mettant en œuvre des « arrangements traditionnels ». La seconde population correspond à des ménages au sein desquels les pères participaient autant ou plus que les mères en 2005. Ils seront considérés comme des couples aux « arrangements égalitaires », même si dans quelques cas minoritaires le père s'implique davantage que la mère. Les couples dans lesquels une tierce personne prend en charge l'activité ont été exclus afin de concentrer l'analyse sur l'implication respective des mères et des pères. Ces sous-populations sont redéfinies pour chacune des activités parentales considérées puisqu'elles ne relèvent pas toutes du même arrangement entre les parents. Sans surprise, la répartition des ménages selon ces deux sous-populations montre la prédominance des ménages ayant un schéma traditionnel pour les activités d'habillage, d'aide aux devoirs, alors qu'il y a presque égalité entre les deux types d'arrangement pour l'accompagnement lors des trajets et que les ménages « égalitaires » dominent pour le coucher et les loisirs (graphique 2).

Pour chacune de ces deux sous-populations, nous avons donc cherché à mettre en évidence les changements qui avaient pu se réaliser au sein des couples entre 2005 et 2008, en s'intéressant plus particulièrement à l'investissement paternel. Observe-t-on un statu quo dans le partage des tâches parentales entre les conjoints ou bien y a-t-il eu des changements dans la répartition des activités entre les pères et les mères ?

Dans les couples répondant à un schéma « traditionnel » en 2005, on observe, soit une évolution orientée vers une plus grande participation des pères dans les tâches parentales en 2008, soit un maintien du partage initial. Dans le premier cas, le père participe autant ou plus que la mère en 2008, le ménage a donc évolué vers un arrangement « égalitaire ». Dans le second cas, c'est la mère qui assume toujours la majorité du travail, ou alors le travail est pris en charge par une tierce personne ou par l'enfant lui-même. Quoiqu'il en soit, cela n'entraîne pas de modifications pour le père qui reste en retrait.

Dans les couples caractérisés par un schéma « égalitaire » en 2005, on observe, soit une évolution orientée vers une diminution de la participation des pères dans les tâches parentales en 2008, soit un maintien du partage initial. Dans la première situation, c'est la mère qui prend en charge la majorité du travail en 2008, mais il peut aussi être assumé par une tierce personne ou par l'enfant lui-même. Ainsi soit le ménage a évolué vers un arrangement « traditionnel », soit la délégation à une tierce personne ou l'autonomie des enfants place de facto le père en retrait. Dans la seconde situation, il n'y a pas de changement, le partage de l'activité parentale reste fondé sur un arrangement « égalitaire ».

GRAPHIQUE 2 : TYPE D'ARRANGEMENT SELON L'ACTIVITE PARENTALE EN 2005 (EN %)



Source : ERFI-GGS 2008

L'habillage des enfants est la tâche féminine par excellence. Proche du travail domestique, relevant de la gestion du linge, de la propreté et de l'hygiène mais aussi de la transmission de codes sociaux esthétiques par le choix de la tenue, les pères la délaissent volontiers. Dans 70% des couples, c'est la mère qui assume la majorité du travail en 2005 et parmi eux les changements sont rares : 15% seulement des couples ont modifié leur comportement en 2008 vers une plus grande participation des pères (graphique 3.a). Parmi les 30% de couples « atypiques » dans lesquels le père participait autant ou plus que la mère en 2005, plus de la moitié (55%) ont connu un changement orienté vers une moindre participation paternelle. La place des pères semble donc se réduire au fil du temps que ce soit en réponse à une plus grande implication de la mère ou à l'autonomie croissante des enfants.

En ce qui concerne l'aide aux devoirs, 57% des couples en 2005 répondent à un partage traditionnel où la mère assume la majorité du travail parental⁴. Parmi ces ménages, 30% ont évolué vers une plus grande participation paternelle en 2008 (graphique 3.b). Elle peut s'expliquer par l'augmentation de la charge et de la complexité du travail, avec l'élévation du niveau scolaire, qui demande une approche plus « spécialisée ». Chez les couples qui avaient privilégié un partage égalitaire en 2005 (43%), les changements sont plus fréquents : 35% des pères sont en retrait en 2008. Ce sont principalement les mères qui prennent le relais (30% des couples) alors que l'accès des enfants avec l'âge à une plus grande autonomie, la prise en charge de l'encadrement des devoirs par l'école ou par une personne extérieure au couple, qu'elle soit rémunérée ou non, n'expliquent qu'une faible part du désengagement des pères (5% des couples).

Le partage entre familles « traditionnelles » et familles « égalitaires » est presque équilibré lorsqu'il s'agit d'accompagner les enfants à leurs différents lieux de vie, activité qui

⁴ Seules les familles qui ont au moins un enfant de plus de 6 ans ont été considérées.

peut être combinée aux déplacements nécessaires aux adultes (51% versus 49%). Les changements sont quasiment aussi fréquents dans les deux populations : dans environ 30% des familles la répartition a changé (graphique 3.c). Dans les familles aux arrangements « égalitaires » en 2005, la diminution de la participation des pères s'explique avant tout par un surcroît de prise en charge de l'accompagnement par les mères (21% des couples) bien avant l'autonomie des enfants (9% des ménages).

Le coucher est un moment particulier où se mêlent relations affectives et parfois ludiques, selon les rituels familiaux, mais aussi relations d'autorité pour imposer l'arrêt des activités des enfants. Il se déroule forcément en fin de journée, à un moment où la plupart des parents sont dégagés des contraintes professionnelles et sont présents à leur domicile. Ainsi, le plus souvent les parents y participent à égalité en 2005 (59%). Parmi ces couples aux arrangements « égalitaires » en 2005, 35% connaissent un recul de la présence paternelle pour le coucher. Là encore l'autonomie des enfants explique une partie de ce retrait (11% des couples), mais le report sur les mères est loin d'être négligeable (24% de ces familles). Dans les couples aux arrangements « traditionnels », les pères apparaissent plus visibles en 2008 dans 31% de ces couples.

Enfin, les loisirs représentent l'activité « mixte » par excellence, mobilisant souvent à égalité et certainement au même moment les deux parents : en 2005, 76% des familles ont un partage « égalitaire » et 24% un arrangement « traditionnel ». Au sein des couples « égalitaires » en 2005, les pères sont restés très majoritairement impliqués (84% des couples), ainsi c'est l'activité pour laquelle on enregistre le moins de changements dans cette sous-population. Dans 13% des familles les mères sont désormais plus impliquées que les pères et dans 3% les enfants sont les principaux « organisateurs » de leurs loisirs. Au contraire, c'est pour les loisirs que l'on relève le plus de changements dans les familles « traditionnelles ». Près de la moitié des couples aux arrangements traditionnels en 2005 (49%) ont vu les pères s'investir au moins à l'égal des mères dans cette activité en 2008. Au fil du temps de plus en plus de ménages adoptent donc un profil égalitaire.

Ainsi, pour la majorité des couples quel que soit le type de famille, le maintien de l'arrangement entre parents établi en 2005 prédomine. L'habillage, activité très féminisée, fait exception puisque c'est la seule activité où dans les couples égalitaires en 2005 le désengagement des pères en 2008 supplante la situation de statut quo. Les deux types de familles ne sont pas strictement égaux face aux changements. Les familles de type « égalitaire » semblent légèrement plus « flexibles », les évolutions y étant un peu plus nombreuses que dans les familles de type « traditionnel », sauf en ce qui concerne les loisirs et l'accompagnement. Cela implique le plus souvent une augmentation de la part assumée par la mère. En effet, la réduction de l'implication du père ne correspond que partiellement à une baisse du travail parental en lien avec l'autonomie des enfants. Ainsi l'analyse longitudinale permet de nuancer l'approche transversale qui laissait penser que les mères étaient les principales bénéficiaires du gain d'autonomie des enfants. Les pères peuvent donc se désengager, ce qui attesterait de leur statut d'aidant, ou de leur mobilisation juste pendant la période de forte « charge » parentale, liée certainement au jeune âge des enfants.

L'étude de l'évolution de l'implication des pères entre 2005 et 2008 dans ces deux types de couples montre aussi que la nature des activités est déterminante dans l'appréhension des dynamiques familiales. L'aide aux devoirs et le coucher ont des profils d'évolution très proches, tant chez les familles « traditionnelles », que chez les familles « égalitaires ». L'ampleur des changements y est identique : environ 30% des couples aux arrangements « traditionnels » en 2005 ont adopté un profil plus « égalitaire » en 2008 ; environ 35% des couples aux arrangements « égalitaires » en 2005 ont changé de profil en 2008. Les écarts sont plus réduits pour l'accompagnement. L'habillage, activité la plus féminisée, et les loisirs, activité la plus mixte, relèvent quant à eux de logiques totalement différentes. Pour l'habillage, on assiste à un désengagement massif des pères investis en 2005 et à un maintien en retrait de

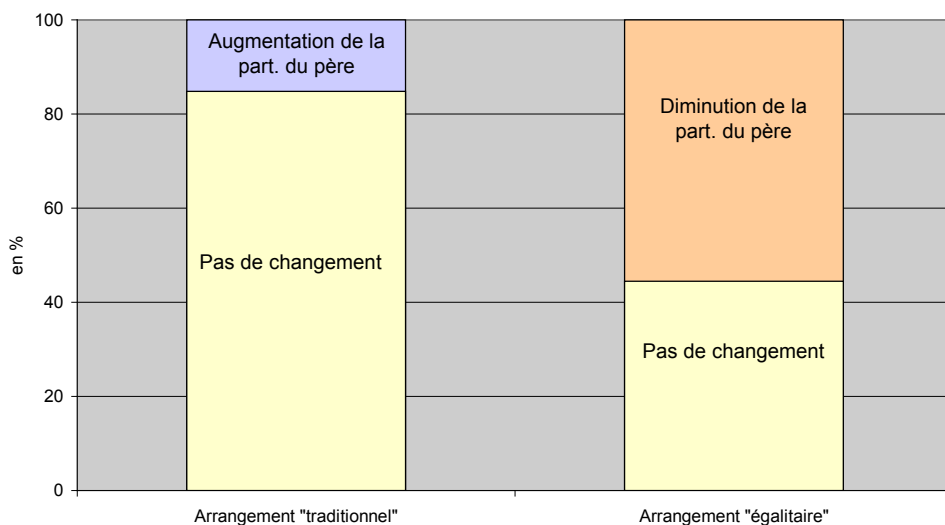
ceux qui déjà participaient peu. Au contraire pour les loisirs, les pères en retrait se sont fortement mobilisés et ceux qui étaient impliqués ont peu changé de comportements.

GRAPHIQUES 3 : ÉVOLUTION ENTRE 2005 ET 2008 DE LA PARTICIPATION DES PERES AUX ACTIVITES PARENTALES SELON LE TYPE D'ARRANGEMENT

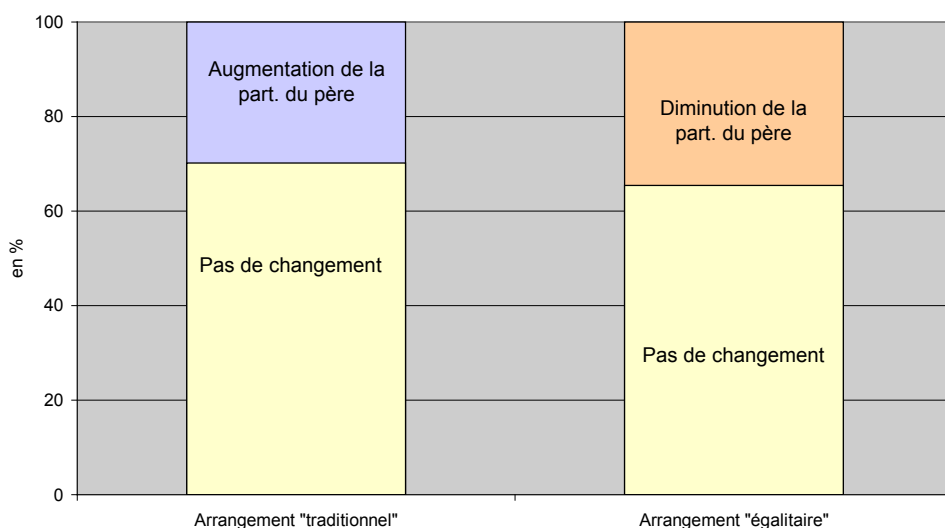
Lecture : Au sein, de chacun de ces types d'arrangement sont représentées la proportion des couples n'ayant pas changé de répartition entre 2005 et 2008 et celle des couples ayant vu entre les deux vagues d'enquête une hausse ou une diminution de la participation des pères dans le partage des activités parentales.

Exemple de lecture pour l'habillement : Parmi les couples aux arrangements traditionnels de 2005, 85% conservent ce même partage traditionnel en 2008 alors que 15% d'entre eux ont observé une hausse de la participation du père dans le couple.

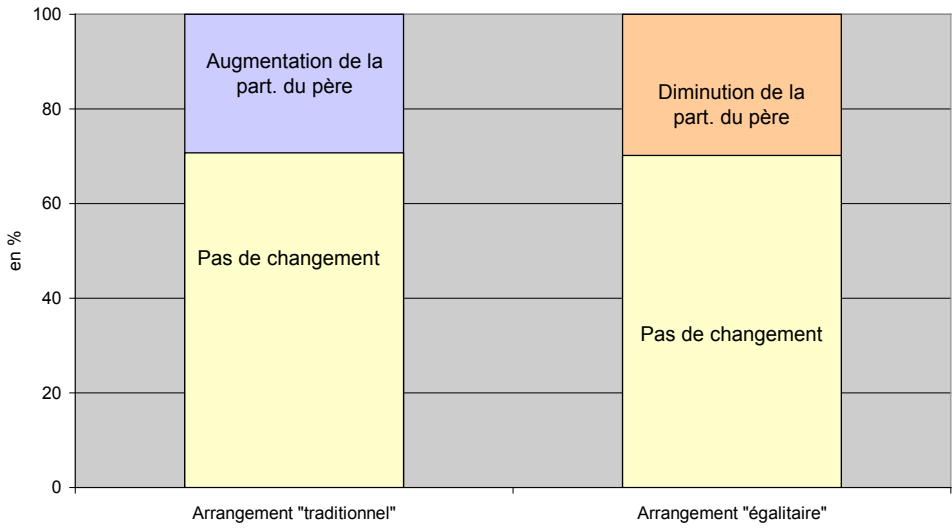
3.a Habillement



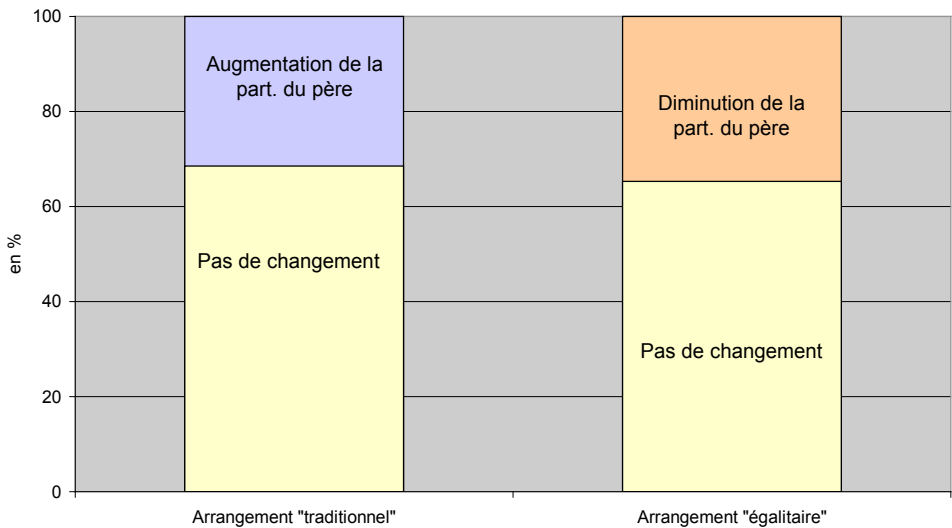
3.b Devoirs



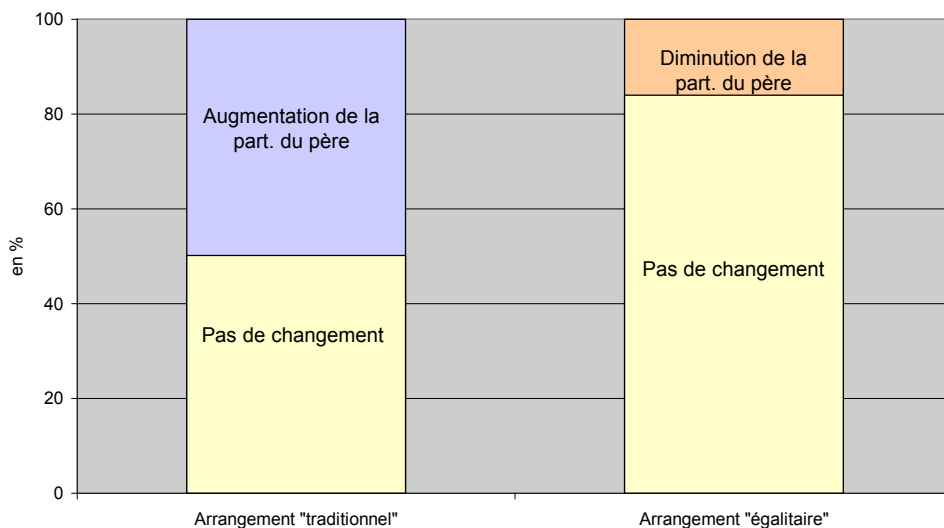
3.c Accompagnement



3.d Coucher



3.d Loisirs



Source : ERFI-GGS 2008

3. Les facteurs d'évolution de l'implication paternelle

Au-delà du constat d'inégal investissement des deux parents et de l'évolution des arrangements au sein des couples entre 2005 et 2008, il apparaît intéressant de rechercher quels facteurs ont freiné ou favorisé le partage des tâches au sein des couples. Pour ce faire des régressions logistiques ont été réalisées, pour chacune des tâches, sur les deux sous-populations de couples identifiées auparavant.

- Dans la population des ménages aux arrangements « traditionnels » dans lesquels les pères s'investissaient moins que les mères en 2005, la probabilité que les pères aient intensifié leur participation en prenant en charge une activité autant ou plus que la mère en 2008 a été modélisée. Cette évolution peut résulter d'un changement de comportement des pères qui se mobilisent davantage et assument ainsi une part plus importante des activités parentales, mais elle peut aussi être la conséquence d'un désengagement des mères.
- Dans la population des ménages aux arrangements plus « égalitaires » dans lesquels les pères participaient autant ou plus que les mères en 2005, la probabilité pour les pères d'être en retrait en 2008 a été modélisée. Dans cette population aussi, l'évolution peut résulter d'un changement de comportement paternel et/ou maternel mais aussi d'une prise en charge par les enfants eux-mêmes de l'activité.

Ces modèles permettent de souligner les caractéristiques qui, « toutes choses égales par ailleurs », vont favoriser soit l'intensification de l'implication paternelle, soit sa réduction, la modalité de référence étant, pour chaque modèle, l'absence de changement de comportements.

L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que les rapports intergénérationnels, notamment ceux fondés sur le genre, influent sur la participation paternelle tout comme les rapports sociaux de sexe articulés à d'autres rapports sociaux au sein du couple parental.

La participation à l'éducation et les pratiques éducatives des parents varient selon le sexe de l'enfant et son âge (Aries, 1960 ; Belloti, 1974 ; Falconet et Lefaucheur, 1975 ; Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Algava, 2002 ; Dafflon Nouvelle, 2006 ; Rouyer et Zaouche-Gaudron, 2006 ; Gouyon et Guérin, 2006). Trois dimensions relatives à ces caractéristiques ont été retenues,

deux se réfèrent au sexe et une à l'âge. L'enquête informe sur la participation des pères et des mères aux différentes tâches parentales pour l'ensemble de la descendance présente dans la famille ce qui oblige à travailler à l'échelle de la fratrie. La composition par sexe de la fratrie est considérée en 2005 en distinguant des fratries homosexuées de filles, des fratries homosexuées de garçons et des fratries mixtes. L'arrivée d'un nouvel enfant dans la famille entraîne un surcroît d'activités parentales et peut être considérée comme un élément important dans l'explication des évolutions⁵. Face à cette situation, plusieurs scénarios se profilent. Dans certains couples, il y a un statu quo ; l'augmentation du volume des activités n'entraîne pas de modification dans le partage des tâches entre les parents. En revanche, dans d'autres couples, il y a une redistribution qui peut relever de différentes logiques. Soit, il y a une « spécialisation » accrue des rôles parentaux. La mère, le plus souvent, prend plus encore en charge les tâches parentales, le père se mettant en retrait dans la sphère domestique et s'investissant dans sa carrière professionnelle et dans son rôle de pourvoyeur économique. Soit, la participation du père augmente, dans l'optique d'apporter une aide à la mère ou dans celle de renforcer un partage égalitaire. Ainsi, l'arrivée d'un nouvel enfant, source potentielle d'accroissement des activités parentales et d'une nouvelle distribution des tâches (Pailhé et Solaz, 2009), a été introduite dans les modèles en spécifiant s'il s'agit d'une fille ou d'un garçon. Enfin, l'âge des enfants module la charge et la nature des activités parentales (Bergonnier-Dupuy, 1999 ; Algava, 2002 ; Bauer, 2006 ; Gouyon et Guérin, 2006). Afin de vérifier l'influence de l'autonomie croissante des enfants, les fratries composées uniquement d'enfants de plus de 6 ans en 2008 ont été distinguées de celles comportant des plus petits.

Ces deux dernières dimensions, l'arrivée d'un enfant dans le ménage et la présence d'enfants tous âgés de plus de 6 ans sont colinéaires et donc incompatibles dans un même modèle ; s'il y a eu une naissance entre 2005 et 2008, le ménage ne peut pas compter uniquement des enfants de plus de 6 ans. Ces deux dimensions ont donc été testées dans des modèles différents.

Le partage des activités au sein du couple parental résulte de négociations, explicites ou implicites, entre les partenaires. Elles sont sous-tendues par des rapports sociaux. Aussi le choix a-t-il été fait d'intégrer des caractéristiques individuelles du père afin de situer le couple socialement et économiquement, et de les mettre en relation avec celles de la mère. L'évolution, entre 2005 et 2008, a aussi été considérée pour certaines de ces caractéristiques.

Quatre variables « statistiques », peu susceptibles d'avoir évoluées, sauf sous l'effet du temps, et donc de façon identique pour tous les couples, ont été retenues : l'âge du père et la différence d'âge entre les conjoints d'une part, le niveau d'étude du père et la différence de niveau d'étude avec la mère d'autre part. L'âge du père inscrit les individus dans des générations et dans des moments de leur cycle de vie, ce qui peut influencer sur leur implication. L'inégalité liée à l'âge au sein du couple est une variable classique des études de genre (Labourie-Racapé et Locoh, 1999). Une forte différence d'âge en faveur de l'homme est associée à des rapports inégalitaires, à une influence accrue de l'homme sur sa partenaire. À l'inverse, une faible différence d'âge est associée à des relations plus égalitaires (Bozon, 1990). Le fait que le père ait fait, ou non, des études supérieures donne une indication sur son capital socioculturel (Bourdieu, 1998) et influe sur ses représentations du masculin et du féminin, sa définition des rôles parentaux et ses aspirations personnelles (Ferrand, 2001 ; Méda *et al.*, 2004) ou encore sur sa « conception » de l'éducation des filles et des garçons. Le niveau scolaire de la mère influe également (Brousse, 1999 ; Degenne *et al.*, 2002), comme le rapport entre les dotations scolaires des parents qui peut introduire une relation plus ou moins égalitaire entre eux.

⁵ Il aurait été intéressant de contrôler l'arrivée d'un enfant par le nombre d'enfants dans la famille. En raison des faibles effectifs, cela n'a cependant pas été possible.

Deux variables sont susceptibles d'avoir évoluées depuis 2005, la participation de chacun des conjoints aux revenus du ménage et l'activité professionnelle, notamment maternelle.

Le pouvoir économique au sein du couple est une dimension incontournable pour comprendre la division du travail domestique. Plusieurs auteurs ont montré que plus le poids des revenus professionnels du père est important dans les ressources du ménage, moins il se conforme au modèle du « nouveau père » (Fagnani et Letablier, 2003 ; Bauer, 2006 ; Brugeilles et Sebille, 2009). Ainsi, l'évolution de la contribution des pères aux revenus du ménage entre 2005 et 2008 a-t-elle été prise en compte. Cette participation peut avoir été maintenue, avoir augmenté ou diminué. De la même façon, l'activité professionnelle maternelle et les différences de carrières entre parents sont des éléments fondamentaux des arrangements au sein des couples. Ils résultent de choix « contraints » par des rapports sociaux de sexe au sein de la famille mais aussi de la société dans son ensemble (Maruani, 2003 ; Maruani et Meulders, 2005). Ils déterminent la disponibilité en temps de chacun des parents et ont des répercussions sur l'implication des pères auprès de leurs enfants (Algava, 2002 ; Fagnani et Letablier, 2003 ; Méda *et al.*, 2004 ; Ferrand, 2004 ; Garnier *et al.*, 2005 ; Colin *et al.*, 2005 ; Pailhé et Solaz, 2006, 2009 ; Bustreel, 2007 ; Brown 2007 ; Brugeilles et Sebille, 2009). Quatre situations ont été distinguées : les couples où la mère est inactive lors des deux enquêtes, ceux au contraire où elle est toujours active, ceux où la mère est devenue inactive et enfin ceux où elle a repris une activité professionnelle entre les deux dates.

Les différentes activités parentales vont être considérées successivement de la plus féminisée à la plus « mixte ». L'évolution de la participation aux devoirs n'a pas pu être modélisée quel que soit le type d'arrangement considéré. L'explication de l'implication dans la scolarité des enfants est complexe et relève aussi de données dont nous ne disposons pas, telles que le niveau et les difficultés scolaires (Gouyon et Guérin, 2006). Il en est de même pour expliquer l'intensification de la participation paternelle aux loisirs dans les couples aux arrangements traditionnels.

Habillage : une norme de partage traditionnel qui tend à se renforcer au fil de la vie familiale

Qu'est ce qui favorise une mobilisation accrue des pères dans les couples qui ont opté pour un partage traditionnel ? Soulignons tout d'abord que « toutes choses égales par ailleurs » cette évolution peu fréquente est encore plus rarement relevée lorsque c'est une femme qui a répondu à l'enquête et non un homme. Quelle que soit la structure par sexe de la fratrie, la naissance d'une fille entraîne une hausse de la participation des pères à l'habillage (modèle 1.a), alors que celle d'un garçon n'influe pas de façon significative. En 2005, les pères de fille unique et ceux de fratrie mixte dont l'aînée était une fille s'occupaient moins que les autres d'habiller leur(s) enfant(s) (Brugeilles et Sebille, 2009a, 2009b). Ainsi, au fil de la constitution de la descendance, il est probable que les pères soient moins réticents à assumer l'habillage d'un bébé fille et innovent dans la relation à leur(s) fille(s). Cependant, la prise en charge par la mère du nouvel enfant fille, déléguant au père le soin d'habiller les aînées peut aussi expliquer dans certains cas ce transfert de charge. Comment expliquer alors que l'arrivée d'un garçon n'engendre pas non plus un surcroît de participation des pères dans l'habillage des enfants ? La sélection de la population peut en être l'explication. Parmi ces pères, moins investis en 2005, même lorsqu'ils avaient un ou des garçons, on compte des « réfractaires » à l'habillage que l'arrivée d'un nouvel enfant n'incite pas à s'investir plus, même s'il est de sexe masculin. Introduire l'âge des enfants dans le modèle à la place de l'arrivée d'un enfant permet de mettre au jour l'importance de leur autonomie (modèle 1.b). En effet, la participation des pères dont tous les enfants sont âgés de 6 ans ou plus en 2008, évoluent moins que celle de ceux qui ont encore un ou plusieurs très jeunes enfants. Ce résultat confirme l'importance de l'âge de la fratrie observée en 2005 : les pères d'enfants de 6 ans ou plus étaient effectivement moins impliqués (Brugeilles et Sebille, 2009a, 2009b). Lorsque les enfants savent s'habiller tout seul,

les contours de cette tâche sont modifiés et les aspects « domestiques » ou « esthétiques », hors « compétences paternelles », deviennent probablement dominants et n'incitent pas les pères peu investis à se mobiliser.

Plusieurs caractéristiques parentales jouent dans l'ajustement de la participation des pères à l'habillage des enfants. Étonnement, les pères qui sont plus jeunes ou qui ont le même âge que les mères sont moins enclins à s'investir davantage. En revanche, ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur ont plus de chance de s'investir davantage en 2008, renforçant ainsi un investissement déjà plus fréquent en 2005. Enfin, l'activité féminine est déterminante. La place des pères semble particulièrement figée dans les ménages où la mère est inactive aux deux dates et dans ceux où la mère active en 2005 a abandonné son emploi en 2008. Ces couples ont opté pour un schéma traditionnel de partage des activités professionnelles et domestiques qui induit une moindre implication des pères dans la prise en charge quotidienne d'activités de soins telle que l'habillage (Algava, 2002). Au contraire dans les ménages où la mère est active aux deux dates le partage est plus flexible et le père s'implique plus fréquemment en 2008. Enfin, lorsque la mère est devenue active après avoir été inactive, le père se mobilise plus qu'auparavant, en conformité avec les pratiques des couples bi-actifs (Méda *et al.*, 2004 ; Ferrand, 2004 ; Bustreel, 2007 ; Brown, 2007).

À l'inverse, qu'est-ce qui explique que des pères aux comportements « atypiques », investis autant ou plus que leur conjointe dans l'habillage de leur(s) enfant(s) en 2005, soient en retrait en 2008 (modèle 1.c) ? Les caractéristiques des enfants ne jouent pas. Seules quelques caractéristiques parentales influent sur le désengagement des pères. C'est le cas de la différence de diplôme entre conjoints : la propension à se mettre en retrait est moindre chez les pères qui sont moins diplômés ou qui ont un diplôme équivalent à la mère. Les pères dominant par leur capital scolaire semblent donc se dégager plus facilement de cette tâche. Rappelons qu'en 2005, les pères qui avaient fait des études supérieures, alors que leur conjointe avait un niveau inférieur, participaient plus à l'habillage que les autres. Ces pères adoptent-ils alors un comportement plus traditionnel au fil du temps ? Ce résultat validerait l'hypothèse d'un attrait de la nouveauté de l'activité chez certains, qui s'estomperait une fois installé dans le quotidien de la vie familiale (Bauer, 2006). Enfin, les pères se mettent également moins en retrait si la mère devient active alors qu'elle ne travaillait pas en 2005.

Accompagnement : compatibilité entre activités professionnelles des parents et trajets des enfants

Dans les couples où les pères s'impliquaient moins que les mères en 2005 dans l'accompagnement des enfants, lorsqu'un bébé est né, s'il s'agit d'un garçon, le père s'implique plus en 2008 et cela quelle que soit la composition par sexe de la fratrie (modèle 2.a). La différence des effets selon le sexe du nouvel enfant sur cette activité est surprenante, d'autant plus que l'analyse réalisée sur les données de 2005 ne montrait aucune influence du sexe des enfants sur cette tâche qui peut être considérée comme peu contraignante et dont on cerne moins que pour l'habillage (hygiène, intimité) où les loisirs (transmission des pratiques culturelles ou sportives) par exemple les enjeux sexués, même si les trajets peuvent être l'occasion de dialogues entre parents et enfants (Brugilles et Sebillé, 2009a, 2009b).

Les pères de plus de 40 ans ont moins tendance à accroître leur contribution à cette activité que les plus jeunes. On peut y lire un effet de génération, mais aussi de cycle de vie ou d'âge des enfants, les pères les plus âgés étant installés dans leur rôle parental depuis plus longtemps et ayant probablement en moyenne des enfants plus grands et donc plus autonomes. La réduction des « convoyages » à effectuer, du fait de l'autonomie des enfants, freine sans aucun doute l'investissement paternel.

Enfin, l'activité de la mère est fondamentale : si elle devient active après avoir été inactive ou si elle reste active, la participation du père à l'accompagnement des enfants à leurs différentes activités s'accroît, en conformité là encore avec les résultats d'études précédentes.

Qu'est-ce qui favorise ou freine une diminution de l'implication paternelle dans l'accompagnement des enfants à leurs différentes activités entre 2005 et 2008 dans les ménages « égalitaires » (modèle 2.b) ? L'autonomie des enfants est un facteur majeur pour expliquer cette évolution. Si tous les enfants ont plus de 6 ans, le père se met en retrait. Le fait que le père ne soit pas mieux doté scolairement que sa conjointe favorise un désengagement en 2008 que l'on n'observe pas si le père est plus diplômé. À l'inverse, une augmentation de la participation financière des pères aux revenus du ménage freine leur démobilisation. Ces deux résultats introduisent l'hypothèse d'un lien fort entre investissement professionnel et prise en charge d'une activité peu contraignante en termes d'emploi du temps. Lorsque la mère est inactive après avoir été active et dans les ménages bi-actifs aux deux dates, la collaboration du père est plus fréquemment maintenue. Là encore, l'hypothèse du maintien d'une participation peu contraignante pour le père semble validée.

Coucher : l'âge des enfants est déterminant

Comme pour l'habillement, dans les familles aux arrangements « traditionnels » les déclarations des hommes et des femmes divergent et les femmes reconnaissent moins souvent une participation accrue des pères au moment du coucher (modèle 3.a). L'âge des adultes influe : les pères âgés de plus de 40 ans ont moins tendance à s'impliquer davantage qu'en 2005. On peut faire l'hypothèse que ces hommes ont des enfants en moyenne plus âgés. La même évolution est observée chez ceux qui ont le même âge ou sont plus jeunes que leur compagne. En revanche aucune caractéristique liée aux revenus et à l'activité professionnelle n'influe sur le coucher. Activité à fort potentiel relationnel et affectif avec les enfants, elle se déroule en fin de journée, le plus souvent hors des plages horaires de l'activité professionnelle.

Dans les familles aux arrangements « égalitaires », les pères se mettent plus en retrait lorsqu'ils n'ont que des filles, attitude déjà observée en 2005 chez les pères de filles uniques. L'âge des enfants est aussi déterminant. Les pères d'enfants de 6 ans ou plus se sont plus souvent mis en retrait (modèle 3.b). Ce changement est cohérent avec le moindre investissement des pères de « grands » observés en 2005 (Brugeilles et Sebille, 2009a, 2009b). Les pères de plus de 40 ans, qui en moyenne ont des enfants plus âgés, tendent aussi à moins participer au coucher. En revanche, la possession d'un diplôme supérieur freine le désinvestissement paternel. L'analyse réalisée à partir de l'enquête de 2005 avait montré que les pères diplômés de l'enseignement supérieur étaient particulièrement sensibles à ce moment privilégié de la relation à l'enfant et s'y investissaient plus que les autres. Par ailleurs, lorsque la mère est devenue active après avoir connu une période d'inactivité, lorsqu'elle devient inactive alors qu'elle était active, ou qu'elle est active lors des deux vagues de l'enquête, les pères se mettent également moins souvent en retrait que lorsque la mère est inactive aux deux dates. Ainsi, la présence durable de la mère au domicile semble être la seule configuration qui pousse les pères à se désinvestir. Ses pères, seuls pourvoyeurs économiques du foyer sont peut-être aussi plus souvent absents à l'heure du coucher. Pour une telle activité, on ne peut passer sous silence l'effet probable sur le partage des tâches entre les conjoints d'horaires de travail décalés, notamment nocturnes. Malheureusement, les faibles effectifs ne nous permettent pas d'inclure cette spécificité des emplois du temps parentaux dans l'analyse, alors que son effet serait sans aucun doute significatif.

Les loisirs

L'étude au sein des couples « traditionnels » du surcroît d'investissement des pères dans les loisirs, dont on a vu auparavant qu'ils représentaient l'activité parentale la mieux partagée, n'apporte aucun résultat significatif. Le modèle réalisée pour ces couples « traditionnels », dont les effectifs sont faibles, ne peut être validé. Force est de constater l'absence de facteur discriminant parmi les dimensions introduites.

Chez les familles « égalitaires », les femmes soulignent plus fréquemment le désinvestissement paternel et les pères se désengagent plus facilement lorsqu'ils ont des enfants des deux sexes (modèle 4). Ils étaient déjà moins investis en 2005 face à des fratries mixtes dont l'aîné était un garçon (Brugeilles et Sebillé, 2009). De même, les pères âgés de plus de 40 ans se sont plus souvent mis en retrait. Pour cette activité, le lien avec l'âge des enfants semble là aussi déterminant ; les « grands » organisant une part croissante de leurs loisirs indépendamment de leurs parents et les pères les plus âgés étant peut-être moins disponibles pour participer aux activités récréatives de leurs plus jeunes enfants. Enfin, les pères se désengagent moins dans les couples lorsque la mère est active lors des deux vagues de l'enquête.

Conclusion

Le panorama comparatif du partage des activités parentales en 2005 et 2008 montre peu d'évolution, y compris dans les différences de déclaration entre les hommes et les femmes. L'approche longitudinale, confirme le statu quo global : quels que soient les arrangements choisis en 2005, « traditionnels » ou « égalitaires », une majorité de couples n'a pas changé entre les deux enquêtes. Ce résultat corrobore les résultats d'Ariane Pailhé et Anne Solaz (2009) qui ont observé en particulier chez les couples bi-actifs une similitude d'ajustement au fil des naissances, les couples tendant à confirmer les arrangements établis au moment de la première naissance. Cependant, l'analyse longitudinale réalisée à partir des enquêtes ERFI met au jour des évolutions, différentes selon les activités, invisibles lorsque l'on compare les situations aux deux dates.

Une tâche, l'habillage, apparaît particulièrement « figée » chez les familles aux arrangements « traditionnels » qui dominent. À l'inverse, lorsque la participation est plus égalitaire, c'est vraiment pour un temps particulier, de nombreux pères se désengageant entre 2005 et 2008, attestant de leur statut d'aidant, ou de leur mobilisation juste pendant une période de forte « charge » parentale. En revanche, les arrangements autour des loisirs semblent plus flexibles chez les familles au partage traditionnel. Au fil du temps, l'implication paternelle tend à croître dans ces familles. Ainsi, les caractéristiques du partage de ces activités se renforcent : les mères prennent de plus en plus en charge l'habillage, même si une part échappe aux deux parents en étant assumée directement par les enfants ; les loisirs sont pour leur part de plus en plus souvent partagés entre les deux parents. Les autres tâches sont très différentes par leur nature, mais l'ampleur des évolutions qu'elles connaissent est identique. Le désengagement des pères est un peu plus fréquent que le surcroît d'engagement. Ces couples ont-ils des positions plus pragmatiques, moins ancrées dans des représentations et des rôles sexués prédéfinis, que ceux qui confirment la distribution des activités établie dès 2005 ?

De toute évidence, expliquer les évolutions de la participation paternelle est ardu. Ces changements relèvent de combinaisons entre les caractéristiques des enfants et des couples, propres à chaque activité parentale. Il apparaît ainsi difficile de dégager des dynamiques d'évolution, et les deux types de familles ne se distinguent pas nettement par des ressorts de changements spécifiques. Cependant, plusieurs conclusions méritent d'être soulignées.

Loin des discours prônant l'égalité dans le partage des activités parentales, l'étude des changements de l'implication paternelle réalisée à partir de l'enquête ERFI confirme la prédominance de modèles de partage inégalitaire et relativement stable au sein des couples. Ces résultats devraient inciter les jeunes parents à la vigilance ! Comme pour nombre de comportements, chacun semble trouver son rôle dès le commencement, et comme on le voit ici pour l'expérience parentale, les habitudes apparaissent durables (Kaufmann, 2002). De plus, au fil du temps et avec l'autonomie croissante des enfants, les pères maintiennent leur moindre investissement, l'accentuant même notamment pour les tâches les plus en lien avec le travail domestique et les moins « ludiques ». Par ailleurs, la carrière professionnelle féminine est la

pierre angulaire des arrangements entre parents : l'égalité des carrières professionnelles apparaît comme la condition nécessaire, mais non suffisante, au partage égalitaire de la prise en charge des enfants. Les politiques sociales et familiales désireuses de promouvoir une égale présence des parents auprès de leurs enfants ne peuvent ignorer ce résultat commun à différentes études.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIES P., 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, collection Points Histoire (réédition 1973), Paris, Le Seuil.
- ALGAVA E., 2002, « Quel temps pour les activités parentales ? », *Études et Résultats*, n° 162.
- BARRERE-MAURISSON M.-A, RIVIER S. et MARCHAND O., 2000, « Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières synthèses*, DARES, n° 20.1.
- BARRERE-MAURISSON M.-A. (dir.), 2001, *Partage des temps et des tâches dans les ménages*, Paris, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Cahier Travail et Emploi, La Documentation française.
- BARRERE-MAURISSON M.-A. et RIVIER S., 2002, *Temps parental, parentalité et parentalisme : à propos des nouvelles pratiques, institutions et régulations en matière de famille*, Cahier de la MSE, CNRS/Université Paris 1, n° 42.
- BAUER D., 2007, « Entre maison, enfant(s) et travail ; les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Études et Résultats*, n° 570.
- BAUER D., 2006, « Le temps des parents après la naissance », *Études et Résultats*, n° 483.
- BELOTTI E. G., 1974, *Du côté des petites filles. L'influence des conditionnements sociaux sur la formation du rôle féminin dans la petite enfance*, Paris, Des femmes.
- BERGONNIER-DUPUY G., 1999, *Pratiques éducatives parentales auprès de jeunes enfants, in Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles* (sous la dir. de Lemel Y. et Roudet B.), Paris, L'Harmattan, collection Débats jeunesse : 57-84.
- BOURDIEU P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.
- BOZON M., 1990, *Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie - II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentation du conjoint*, *Population*, vol. 45, n° 3 : 565-602.
- BROUSSE C., 1999, *La répartition de travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale, Portrait social 1999-2000*, Paris, INSEE :135-151.
- BROWN E., 2007, « Les contributions des pères et des mères à l'éducation des enfants », *RFAS* n° 1/2007 : 127-151
- BRUGELLES C. et SEBILLE P., 2009 a, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales* n°95 : 19-32

- BRUGEILLES C. et SEBILLE P., 2009 b, « Pères et mères face aux activités parentales : un partage inégalitaire », in *Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED : 241-264.
- BUSTRELL A., 2007, « Les facteurs de l'implication du père dans la garde des jeunes enfants » in *La petite enfance. Entre familles et crèches, entre sexe et genre* (sous la dir. de Coulon N. et Cresson G.), Paris, L'Harmattan, Logiques sociales : 129-147.
- CASTELAIN-MEUNIER C., 2002, *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF.
- COULON N. et CRESSON G., 2007, *La parentalité et ses genres. Les sciences humaines et la place du père auprès du jeune enfant*, in *La petite enfance. Entre familles et crèches, entre sexe et genre* (sous la dir. de Coulon N. et Cresson G.), Paris, L'Harmattan, Logiques sociales : 167-224.
- COLIN C., DJIDER Z. et RAVEL C., 2005, « La parité à pas comptés », *INSEE Première*, n° 1006.
- COSIO-ZAVALA M-E. et SEBILLE P., 2009, « Que peut-on apprendre sur le genre à partir de l'enquête Erfi ? », in *Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED : 289-307.
- DAFFLON NOVELLE A., 2006, *Identité sexuée : construction et processus*, in *Filles- Garçons. Socialisation différenciée* (sous la dir. de Dafflon Nouvelle A.), Grenoble, PUG : 9-26.
- DAFFLON NOVELLE A., 2006, *D'avant à maintenant, du bébé à l'adulte : synthèse et implications de la socialisation différenciée des filles et des garçons*, in *Filles-Garçons. Socialisation différenciée* (sous la dir. de Dafflon Nouvelle A.), Grenoble, PUG : 27-54.
- FAGNANI J. et LETABLIER M.-T., 2003, *S'occuper des enfants au quotidien : mais que font les pères ? Les enseignements d'une enquête auprès de parents de jeunes enfants*, *Droit social*, n° 3 : 251-259.
- FALCONNET G. et LEFAUCHEUR N., 1975, *La fabrication des mâles*, Paris, Éditions du Seuil.
- FERRAND M., 2005, « Égaux face à la parentalité ? Les résistances des hommes... et les réticences des femmes », *Actuel Marx* 2005/1, n°37 : 71-88.
- FERRAND M., 2004, *Féminin Masculin*, Paris, Éditions La Découverte, collection Repères.
- FERRAND M., 2001, *Du droit des pères aux pouvoirs des mères*, in *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme* (sous la dir. de Laufer J., Marry C. et Maruani M.) : 187-210.
- GOUYON M. et GUERIN S., 2006, *L'implication des parents dans la scolarité des filles et des garçons : des intentions à la pratique*, *Économie et Statistique*, n° 398-399 : 59-84.
- KAUFMANN J.-C., 2002, *Premier matin : Comment naît une histoire d'amour*, Paris, Armand Colin.
- KELLERHALS J., PERRIN J.-F., STEINAUER-CRESSON G., VONECHE L. et WIRTH G., 1982, *Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, Éditions Pierre-Marcel Favre.
- LABOURIE-RACAPE A. et LOCOH T., 1999, *Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ?*, *Dossiers et Recherches* n° 65, Paris, INED.
- MARUANI M. et MEULDERS D., 2005, *Chômage, sous-emploi et précarité*, in *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs* (sous la dir. de Maruani M.), Paris, La Découverte : 227-236.
- MARUANI M., 2003, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, collection Repères.

- MEDA D., CETTE G. et DROMEL N., 2004, *Les pères, entre travail et famille. Les enseignements de quelques enquêtes, Recherches et Prévisions*, n° 76 : 7-21.
- MEDA D., 2001, *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion.
- OCTOBRE S., 2005, *La fabrique sexuée des goûts culturels. Construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles, Développement culturel*, n° 150 : 1-10.
- PAILHE A. et SOLAZ A., 2009 « Les ajustements professionnels des couples autour des naissances : une affaire de femmes ? » in *Entre famille et travail* (sous la direction de Pailhé A. et Solaz A.), Paris La découverte, Ined : 167-186.
- PAILHE A. et SOLAZ A., 2006, « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et sociétés*, n° 426.
- PUECH I., 2005, *Le non-partage du travail domestique, in Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs* (sous la dir. de Maruani. M.), Paris, La Découverte : 176-183.
- QUENIART A., 2002, « La paternité sous observation : des changements, des résistances mais aussi des incertitudes » in *Espaces et temps de la maternité* (sous la dir. De Descarries F. et Corbeil C.), Les Éditions du Remue-ménage, Montréal : 501-522.
- ROUYER V. et ZAUCHE-GAUDRON C., 2006, *La socialisation des filles et des garçons au sein de la famille : enjeux pour le développement, in Filles-Garçons. Socialisation différenciée* (sous la dir. de Dafflon Nouvelle A.), Grenoble, PUG, 2006 : 27-54.
- REGNIER-LOILIER A. et HIRON C, 2010, « Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant » *Politiques sociales et familiales* n° 99 : 5-25
- REGNIER-LOILIER A. et GUISSÉ N., 2009a , « Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on les mêmes choses en présence de son conjoint ? », in *Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED : 195-218.
- REGNIER-LOILIER A., 2009b, « La déperdition dans les enquêtes longitudinales : l'exemple de l'enquête Érfi », *Courrier des statistiques/ 128*, 55-62.
- SOLAZ A., 2009, « Histoire conjugale et division du travail au sein du couple », in *Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles* (sous la dir. de Régnier-Loilier A.), Les Cahiers de l'INED : 265-288.

ANNEXES

MODELES DE REGRESSION LOGISTIQUE (VOIR TABLEAUX CI-DESSOUS)

Les modèles logistiques « Investissement » estiment la probabilité pour les pères de s'engager plus en 2008 dans les couples aux arrangements « traditionnels » de 2005 (versus les pères ne changent pas leur investissement).

Les modèles logistiques « Désengagement » estiment la probabilité pour les pères de se désengager en 2008 dans les couples aux « arrangements égalitaires » de 2005 (versus les pères ne changent pas leur investissement).

	Modèles 1. Habillage					Modèles 2. Accompagnement				
	1.a Investissement		1.b Investissement		1.c Désengagement		2.a Investissement		2.b Désengagement	
Sexe du déclarant										
Homme	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Femme	-0,97	***	-0,98	***	0,39		-0,13		0,21	
Composition sexuée de la fratrie en 2005										
Fratrie masculine	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Fratrie féminine	-0,12		-0,06		0,49		0,2		0,38	
Fratrie mixte	-0,44		-0,41		0,14		-0,18		-0,12	
Arrivée d'un enfant										
Pas de nouvel enfant	Réf.						Réf.			
Arrivée garçon	0,38						0,78	**		
Arrivée fille	0,9	**					0			
Enfants de 6 ans et plus en 2008										
Pas tous les enfants de 6 ans et +			Réf.		Réf.				Réf.	
Tous les enfants de 6 ans et + en 2008			-1,1	***	0,38				0,62	**
Age du père en 2008										
Père moins de 40 ans	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Père de 40 ans et +	-0,22		0,08		0,58		-0,53	*	-0,26	
Différence d'âge										
Père plus âgé	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Père même âge ou plus jeune	-0,76	***	-0,65	**	-0,08		-0,02		-0,1	
Diplôme du père										
Père sans études supérieures	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Père avec études supérieures	0,96	***	0,88	***	-0,01		0,08		-0,16	

	Modèles 1. Habillage					Modèles 2. Accompagnement				
	1.a Investissement		1.b Investissement		1.c Désengagement		2.a Investissement		2.b Désengagement	
Différence de diplôme										
Père plus diplômé	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
Père même diplôme ou moins diplômé	0,46		0,42		-0,8	*	-0,04		0,79	*
Changement de la participation aux revenus du père										
1. part père identique	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
2. hausse part père	-0,07		0		-0,36		-0,28		-0,66	*
3. baisse part père	-0,27		-0,2		-0,54		-0,55		-0,47	
9. part inconnue	-0,05		-0,07		0,07		-0,32		0,38	
Changement activité de la mère										
1. inactive-inactive	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.	
2. inactive-active	2,18	**	2,15	**	-1,83	*	1,65	***	-0,49	
3. active-inactive	1,15		1,14		-0,16		0,09		-1,34	*
4. active-active	1,61	**	1,57	**	-0,96		1,11	***	-1,64	***
Constante	-2,89		-2,47		1,32		-1,32		-0,25	
Effectifs	559		559		225		430		401	

Source : INED-INSEE, enquêtes Erfi-GGS, 2005 et 2008.

LES COEFFICIENTS PRESENTES EN GRAS SONT SIGNIFICATIFS :

* AU SEUIL DE 1%, ** AU SEUIL DE 5%, *** AU SEUIL DE 10%.

Lecture du tableau « Investissement » : on estime ici la probabilité que le père augmente sa participation à l'activité entre 2005 et 2008, contre celle de ne rien changer de son implication, alors qu'il se trouvait en 2005 dans un couple aux arrangements plutôt « traditionnels ». Un coefficient positif, statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur favorisant le surcroît d'implication du père, par rapport à la catégorie de référence. À l'inverse, un coefficient négatif, statistiquement significatif, indique une moindre probabilité de voir le père s'investir plus par rapport à 2008. Cela ne signifie par pour autant que le père se désengage mais plutôt qu'il n'a pas changé de comportement.

Lecture du tableau « Désengagement » : on estime ici la probabilité que le père se désengage dans l'activité entre 2005 et 2008, contre celle de ne rien changer de son implication, alors qu'il se trouvait en 2005 dans un couple aux arrangements plutôt « égalitaires ». Un coefficient positif, statistiquement significatif, indique que l'on est en présence d'un facteur favorisant le désengagement du père, par rapport à la catégorie de référence. À l'inverse, un coefficient négatif, statistiquement significatif, indique une moindre probabilité de voir le père se désengager par rapport à 2008. Cela ne signifie par pour autant que le père s'engage plus mais plutôt qu'il n'a pas changé de comportement.

	Modèles 3. Coucher			Modèle 4. Loisirs	
	3.a Investissement		3.b Désengagement	4. Désengagement	
Sexe du déclarant					
Homme	Réf.		Réf.	Réf.	
Femme	-0,72	**	0,29	0,49	*
Composition sexuée de la fratrie en 2005					
• Fratrie masculine	Réf.		Réf.	Réf.	
• Fratrie féminine	-0,06		0,51	*	0,44
• Fratrie mixte	-0,08		0,25		0,55
Arrivée d'un enfant					
• pas de nouvel enfant	Réf.				
• arrivée garçon	-0,6				
• arrivée fille	0,38				
Enfants de 6 ans et plus en 2008					
• pas tous les enfants de 6 ans et +			Réf.	Réf.	
• tous les enfants de 6 ans et + en 2008			0,87	***	-0,22
Age du père en 2008					
• Père moins de 40 ans	Réf.		Réf.	Réf.	
• Père de 40 ans et +	-1,03	***	0,43	*	0,46
Différence d'âge					
• Père plus âgé	Réf.		Réf.	Réf.	
• Père même âge ou plus jeune	-0,65	**	0,21		0,25
Diplôme du père					
• Père sans études supérieures	Réf.		Réf.	Réf.	
• Père avec études supérieures	0,43		-0,53	**	-0,26
Différence de diplôme					
• Père plus diplômé	Réf.		Réf.	Réf.	
• Père même diplôme ou moins diplômé	0,17		-0,2		0,2
Changement de la participation aux revenus du père					
1. part père identique	Réf.		Réf.	Réf.	
2. hausse part père	0		-0,15		0,2
3. baisse part père	0,1		0		0,45
9. part inconnue	0,06		0,06		0,22
Changement activité de la mère					
1. inactive-inactive	Réf.		Réf.	Réf.	
2. inactive-active	0,27		-1,28	**	-0,36
3. active-inactive	1		-0,94	*	-0,54
4. active-active	0,57		-1,38	***	-0,94
Constante	-0,36		-0,26		-2,1
Effectifs	336		508		689

Source : INED-INSEE, enquêtes Erfi-GGS, 2005 et 2008.

DISTRIBUTION DE LA POPULATION POUR CHAQUE VARIABLE DE L'ANALYSE

	Effectifs	Proportion en %
Sexe du déclarant		
Homme	409	51,2
Femme	514	48,8
Composition sexuée de la fratrie en 2005		
Fratrie masculine	290	33,4
Fratrie féminine	245	28,0
Fratrie mixte	388	38,6
Arrivée d'un enfant		
Pas de nouvel enfant	740	75,9
Arrivée garçon	95	12,8
Arrivée fille	88	11,3
Enfants de 6 ans et plus en 2008		
Pas tous les enfants de 6 ans et +	414	49,8
Tous les enfants de 6 ans et + en 2008	509	50,2
Âge du père en 2008		
Père moins de 40 ans	446	53,4
Père de 40 ans et +	477	46,6
Différence d'âge		
Père plus âgé	382	41,4
Père même âge ou plus jeune	541	58,6
Diplôme du père		
Père sans études supérieures	603	66,9
Père avec études supérieures	320	33,1
Différence de diplôme		
Père plus diplômé	163	19,4
Père même diplôme ou moins diplômé	760	80,6
Changement de la participation aux revenus du père		
1. part père identique	185	20,0
2. hausse part père	253	28,5
3. baisse part père	250	25,6
9. part inconnue	235	25,9
Changement activité de la mère		
1. inactive-inactive	104	15,8
2. inactive-active	75	8,7
3. active-inactive	46	4,9
4. active-active	698	70,6
	923	100,0

Source : INED-INSEE, enquêtes Erfi-GGS, 2005 et 2008.

Lecture du tableau : Des 923 personnes interrogées et appartenant aux couples étudiés, 51,2 % sont des hommes, 33,4 % appartiennent à des couples ayant un ou des enfants uniquement de sexe masculin en 2005 et 75,9 % n'ont vu l'arrivée d'aucun nouvel enfant entre 2005 et 2008.